

Brazzaville, 24 au 26 mars 2017



Coopération régionale des autorités locales
d'Afrique centrale
pour la paix,
l'intégration et le développement



Plaidoyer des Maires des pays membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale

Réunis à Brazzaville (Congo), du 24 au 26 mars 2017, Nous, Maires et Responsables des villes capitales et métropoles du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République centrafricaine, du Tchad, qui constituent la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ;

Considérant les liens d'amitié, de fraternité et de développement qui unissent nos pays et nos populations ;

Considérant que les citoyens sont majoritaires au sein de la CEMAC depuis 2013, et que cette proportion augmente de plus de 3% chaque année ;

Considérant que leur proportion représentera plus de 65 % de la population de la région en 2050¹ et que cette évolution constitue un défi majeur en termes d'aménagement urbain des territoires et d'offre de services publics pour tous ;

Considérant que les processus de décentralisation en cours confient des responsabilités croissantes aux Responsables locaux, et que la commune concourt, avec l'État et les autres collectivités, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie qui nécessite un dialogue entre États ;

Considérant que les villes favorisent des relations pacifiées au sein des territoires et apportent un appui concret aux Etats, en répondant ainsi aux défis majeurs auxquels elles sont confrontées sur les plans économique, social et environnemental ;

Considérant que les villes sont des lieux de rencontre entre le local et l'international : les villes, notamment les grandes métropoles de la CEMAC, sont de véritables laboratoires de créativité et d'innovation, facteurs essentiels de la future croissance économique des villes centrée sur les personnes ;

Considérant la reconnaissance du rôle des Autorités locales dans les grands Accords internationaux et l'Agenda 2030, notamment l'Accord de Paris pour la lutte contre les changements climatiques, les Objectifs de Développement Durable dont les deux tiers des cibles ne peuvent être atteints qu'avec le concours des Autorités locales, et le Nouvel agenda Urbain ;

Considérant que les enjeux locaux, les problématiques de gouvernance et de démocratie locales n'ont pas actuellement la couverture médiatique qu'elle aurait pu avoir ;

Nous engageons à déployer nos efforts dans l'ensemble de ces champs de compétence, au service d'une vision partagée, qui mette l'humain au cœur de l'urbain et que nos villes....

... soient durables en diminuant leur impact sur la nature, l'environnement et mettent en œuvre les mesures pour s'adapter aux changements climatiques;

¹ Nations Unies, Département des Affaires Economiques et sociales (2015). *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision*, (ST/ESA/SER.A/366) et Banque mondiale, *Croissance de la population urbaine (% annuel)*

- ... soient inclusives en prenant en compte dans les politiques publiques (accès aux services essentiels, accès à la vie politique locale), l'ensemble des populations du territoire : hommes et femmes, jeunes et âgés, migrants, populations aisées et défavorisées et qu'elles valorisent leurs apports respectifs ;
- ... soient efficaces et rendent des comptes sur leur action et leur gestion : c'est-à-dire qu'elles soient administrées dans la transparence, assurent un service public conforme aux attentes des citoyens et rendent compte de leur action ;
- ... inspirent confiance à nos concitoyens et à l'ensemble des acteurs locaux et mondiaux en agissant pour que les villes disposent de la crédibilité nécessaire pour assurer, dans les meilleures conditions et dans un environnement favorable, les missions qui leur sont confiées ; et qu'elles soient considérées, à tous les niveaux, comme un interlocuteur fiable et nécessaire pour la résolution des grands défis mondiaux.

Nous engageons à prendre des décisions concertées et bâtir des politiques construites en commun en renforçant les relations entre les différents niveaux de gouvernement et en favorisant la mise en œuvre d'une politique d'aménagement sous régionale qui soit le fruit de l'articulation des acteurs des différents niveaux administratifs afin d'exprimer, ensemble, des volontés nationales et celles de la CEMAC ;

Nous engageons à renforcer nos liens avec les parlementaires qui assurent le suivi des problématiques territoriales au niveau des Parlements, ainsi que les journalistes afin que les problématiques urbaines soient portées à la connaissance du grand public et des décideurs ;

Recommandons la mise en place d'un cadre de dialogue inter-État en lien avec les capitales, les métropoles et les associations d'élus locaux sur les questions d'aménagement du territoire et de développement urbain, pour instaurer une gouvernance sous régionale, renforcer le dialogue entre l'État et les collectivités locales, libérer le potentiel de développement des espaces transfrontaliers ;

Encourageons la mise en place des passerelles entre élus locaux et journalistes à travers des rencontres régulières ainsi que la formation des professionnels des médias à la décentralisation notamment dans le cadre de séminaires, d'ateliers et grâce à la diffusion de revues spécialisées, notamment de l'AIMF.

Sollicitons la prise en compte du Réseau des Maires et Responsables Municipaux de la CEMAC par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC et sa reconnaissance comme une partie prenante du dialogue visant à définir et mettre en œuvre les politiques relatives au développement local.